

Synthèse de la séance supplémentaire du 25 novembre 2024

Thèmes de la séance: Réorganisation de Traits d'Union, fête Diver'Cité

1. La séance supplémentaire du 25 novembre avait pour objectif de décider de la structure future du collectif (organisation).

Rappel: cette réorganisation est pensée dans l'intérêt des actions de Traits d'Union et dans l'idée de contribuer à clarifier la mission du collectif, non seulement auprès des associations membres à l'interne, mais également vis-à-vis du grand public. Entre la séance de juin 2024 et celle de novembre, Reliefs et le BLI ont retravaillé sur deux propositions qui ont été présentées le 25 novembre. L'option d'une internalisation complète au sein du BLI est laissée de côté.

Les deux propositions mettent au centre de l'organisation les actions de Traits d'Union, à savoir:

- L'organisation d'un forum annuel et le suivi politique des thèmes soulevés -> entendre et prendre en compte la diversité
- L'organisation d'une fête annuelle et le suivi de la communauté -> fêter et rencontrer la diversité
- L'activation de la plateforme numérique, auprès des membres, mais également du grand public -> visibiliser et promouvoir la diversité

Dans les deux cas, les associations membres ont un pouvoir décisif et central sur les axes stratégiques de Traits d'Union.

Scénario 1

Dans ce scénario, Traits d'Union devient une association et dispose d'un statut juridique. Cette association emploie un·e coordinatrice et effectue des demandes de fonds pour pérenniser le poste de travail. Un comité d'association est constitué de membres d'associations bénévoles, professionnel·les et d'un·e membre du BLI. Il se réunit 7-8 fois par an pour définir les axes stratégiques de l'association Traits d'Union. Un·e coordinateur·rice est employé à 20% pour les tâches opérationnelles liées au forum, à la fête et à la plateforme numérique. Ce pourcentage est initialement financé par le BLI et le comité se charge de pérenniser le poste ou de l'augmenter par la suite. Le BLI prend en

charge une partie des tâches, un 20% n'étant pas suffisant. Les associations membres forment l'Assemblée générale et valident les actions du comité stratégique.

Avantages:

- Traits d'Union dispose d'une structure juridique indépendante
- L'association peut faire des demandes de fonds de manière autonome

Inconvénients:

La charge de travail bénévole (structure associative et emploi) est chronophage et le temps est déjà actuellement un enjeu pour les membres engagés, le risque étant de se détourner des actions concrètes pour travailler sur la structure;

Le manque de ressources rend le poste de coordinateur·ice difficile, car à cheval entre le BLI et une nouvelle personne qui devra avoir des compétences très polyvalentes.

Scénario 2

Dans ce scénario, Traits d'Union devient une plateforme réelle et numérique pour les associations membres. Cette plateforme est soutenue par le BLI qui assure la coordination opérationnelle entre différents partenaires mandatés ainsi que le lien avec le FLI. Les associations membres ont un pouvoir décisif sur les axes stratégiques et se réunissent environ 6 fois annuellement; des répondant·es sont définis pour les différentes actions de la Plateforme. Trois mandats sont confiés à des associations professionnelles compétentes dans les domaines des actions de Traits d'Union:

Processus citoyen et collectif (suivi des séances et forum) – potentiellement Reliefs

Événementiel culturel (fête Diver'Cité) – à définir

Communication interne et grand public (Plateforme numérique et visibilité) – à définir / Venobia

Avantages:

La charge de travail bénévole des associations membres est réduite à 6 séances annuelles ainsi qu'à des tâches volontaires en qualité de répondant·es pour le forum, la fête ou la plateforme

Le recours à trois associations professionnelles est cohérent par rapport à la nature de la plateforme Traits d'Union, collectif d'associations

Les fonds sont recherchés par le BLI et éventuellement une des associations professionnelles mandatées.

Inconvénients:

- Traits d'Union n'a pas de statut juridique

Décision prise lors de la séance du 25 novembre

A la majorité, les personnes présentes optent pour le scénario 2, permettant plus de continuité avec la situation actuelle et de se concentrer sur les actions plutôt que sur une organisation structurelle. Il est décidé que l'assemblée des associations membres évaluera la pertinence de ce scénario à la fin de l'année 2025 afin de définir de la suite.